

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 4410505 / 4410506; Fax: (220) 4410504 E-mail: achpr@achpr.org ; Web www.achpr.org		

Chers participants,

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LA CONFERENCE REGIONALE SUR LA PEINE DE MORT A L'INTENTION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU NORD, 12-15 AVRIL 2010, COTONOU, BENIN.

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations suivantes concernant la Conférence susmentionnée à Cotonou, Bénin :

1. CONDITIONS REQUISES POUR L'IMMIGRATION

Les participants arrivant à Cotonou doivent avoir un passeport en cours de validité. Des dispositions sont en train d'être prises pour que les participants dans les pays desquels il n'y a pas d'Ambassade ou de Consulat de la République du Bénin se voient délivrer un visa d'entrée à l'aéroport. Veuillez donc apporter deux (2) photographies de la taille spécifiée pour un passeport.

2. CARNETS DE VACCINATION

Les participants doivent s'assurer qu'ils sont munis des vaccins nécessaires et qu'ils voyagent avec leur carnet de vaccination puisqu'ils seront exigés avant l'admission dans le pays.

3. ARRIVEE A L'AEROPORT

Des dispositions seront prises pour votre accueil à l'aéroport. Une personne portant une pancarte indiquant le nom de la Commission africaine des droits de l'homme (CADHP) vous attendra.

La CADHP se chargera également du transport des participants à l'aéroport à leur départ.

En cas de retard ou d'annulation de votre vol, veuillez nous en informer le plus rapidement possible afin de nous permettre de prendre les dispositions nécessaires. Vous pouvez prendre contact avec **Mme Doria Kadi**, email : dkgwadi@hotmail.com ou

avec **Mme Aminata Jawara-Manga**, email : aminats@hotmail.com pour indiquer de votre nouvel horaire d'arrivée. Veuillez en adresser copie à **Mme Michelle Senghore**. Email : senghore@achpr.org

4. LIEU :

La Conférence se tiendra à l'Hôtel **Benin Atlantic Beach**.

5. HEBERGEMENT ET PER DIEM

Une chambre standard sera à votre disposition sur le lieu de la Conférence (Hôtel Benin Atlantic Beach). Les coûts d'hébergement et des repas (**petit déjeuner, déjeuner et dîner**) sont pris en charge par la CADHP. Les participants recevront également un demi per diem au taux des Nations Unies pour le Bénin.

6. REMBOURSEMENT DES DEPENSES

Dans le cas où vous auriez acheté votre ticket (**Veillez noter qu'il doit être en classe économique et suivre l'itinéraire le plus direct**), la CADHP vous le remboursera conformément au Règlement intérieur de l'UA. Cette disposition concerne également les participants voyageant par la route. Les participants seront remboursés des frais d'émission de leur visa. Veuillez vous munir des reçus originaux et des autres documents justificatifs nécessaires pour toutes les dépenses encourues et les remettre à **Mme Dorica Kgwadi**, la Fonctionnaire pour les Finances et l'Administration de la CADHP, à votre arrivée. Veuillez noter que **les participants qui ne remettront pas ces reçus originaux ne seront pas remboursés.**

7. DOCUMENTS

Les documents de travail seront remis aux participants à leur arrivée. Veuillez prendre le temps de vous en imprégner avant le début de la Conférence. Nous vous suggérons de bien vouloir apporter tout document que vous estimeriez pertinent pour la Conférence ou de les transmettre à aminats@hotmail.com ou à wundeh70@yahoo.co.uk

Pour toute précision ou renseignement complémentaire, n'hésitez pas prendre contact avec nous à l'aide des adresses e-mail susmentionnées.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples se réjouit de vous accueillir bientôt au Bénin !

Nous vous prions de croire aux assurances de nos sentiments distingués

Dr Mary Maboreke
Secrétaire exécutive de la CADHP